

Elilson TEIXEIRA SALES

THANATOPRACTEUR – D.U. Faculte Medecine de Angers
TANATOPRAXIA E TANATOESTETICA – Tanato Madrid

Coordonnées

17 Boulevard Darnet
24630 – Jumilhac le Grand
06.26.25.75.29
elilson@live.fr

Lettre ouverte aux services Publics

Selon l'article Article L2223-19-1 du C.G.C.T, les soins de Thanatopraxie visent à retarder le processus de dégradation du corps par injection d'un produit biocide. Pour les personnes extérieures à notre métier, c'est simplement un acte d'habillage et de préparation d'une personne décédée. Pour nous les Thanatopracteurs, c'est un acte loin d'être anodin. C'est un acte, avant tout, Humain. C'est un acte de « sécurité sanitaire » qui consiste à procurer à un défunt un soin d'hygiène et conservation, permettant aux familles une assurance psychologique et sanitaire. Pourtant, interdire cet acte est un « attentat » contre l'intégrité physique et morale de toutes les familles touchées par la perte d'un être cher.

Le Décret n° 2020-384 du 1er avril 2020, Art. 12-5, qui interdit les soins de conservation sur les corps de personnes décédées n'est pas une décision faite en concertation avec les personnes les plus concernées, les Thanatopracteurs. C'est une mesure sans conséquence et « limite irresponsable » vis-à-vis des familles et de la Liberté de la République Française. Cette interdiction est un « atteinte » à notre liberté professionnelle, une « atteinte » à notre égalité devant les professionnels de santé et une « atteinte » devant notre Fraternité vis-à-vis tous les Français. Notre devoir est de faciliter le processus de deuil dans la plus grande sérénité et de nous assurer une sécurité biologique irréfutable pour les familles dans la peine.

Notre président Emmanuel Macron nous a dit « Nous sommes en Guerre », je suis d'accord, comme la plus grande partie de mes collègues Thanatopracteurs et du restant de la population. Mais en situation de guerre, c'est nous qui assurons la sécurité physique et psychologique des familles qui ont perdu un être cher. Pour ces raisons-là, on ne devrait pas « désertier » devant un ennemi invisible et commun à nous tous. Nous les Thanatopracteurs, il est de notre devoir de faire zèle et garantir nos services à toute la population française. Ceux qui ne le veulent pas, ou ceux qui ont peur, ils ont leur droit de retrait, il suffit juste de le faire valoir. Mais laissez-nous faire notre travail.

Si une personne décédée n'a pas subi un traitement d'hygiène et conservation, elle n'est pas présentable aux familles pendant une période plus longue que quelques heures. C'est complètement illogique, irrespectueux et irresponsable maintenir le délai de 6 jours devant cette situation. La charge biologique d'un corps double à chaque 20 minutes après le décès. Et notre travail c'est de ralentir cette charge biologique pour pouvoir tenir le délai des 6 jours.

En conclusion, les thanatopracteurs veulent simplement travailler et contribuer à « l'effort de guerre ». Laissez-nous travailler et ceux qui ne veulent pas sont libres de choisir. Nous ne sommes pas obligés d'abandonner le navire parce qu'une minorité a voulu se jeter à l'eau à cause peur. On veut se battre et faire notre devoir de citoyens!

Cordialement,

Le Thanatopracteur